

LIGUE OUEST  
99405/1A  
Agrément n°04 355 123  
du ministère de la Jeunesse et des  
Sports  
N° SIRET : 438 044 257 00022

Pôle activités

## CHALLENGE DE TIR (PISTOLET) INTER-UNITÉS, INTER-SERVICES

ARMÉES DE TER, AIR, MER, GENDARMERIE, DGA,  
TOUTES DIRECTIONS et TOUS SERVICES

de la Base de Défense de Rennes

Du 11 au 19 juin 2019

Quartier FOCH à RENNES (Ille-et-Vilaine)

Annexe : Programme et règlement de la compétition

### 1. GÉNÉRALITÉS

La ligue Ouest de la Fédération des clubs de la Défense, sous l'égide de l'état-major de la Zone de Défense et de Sécurité Ouest et le soutien technique du club sportif de Garnison de Rennes organise un challenge de tir sportif (pistolet air comprimé) au profit des formations et unités Terre-Air-Mer-Gendarmerie-DGA-Directions et services de la base de Défense de Rennes.

Il est ouvert en priorité à tous les personnels, militaires et civils, en situation d'activité, adhérents ou non d'un club FCD, sur la période du challenge (11 au 19 juin) sous réserve d'inscription préalable auprès du secrétariat général de la Ligue Ouest (coordonnées §2).

Il a pour but de faire connaître l'activité des clubs de la Base de Défense au travers d'une rencontre sportive, conviviale et de cohésion. Un classement individuel et par équipes de la même unité (compagnie, escadron, service, bureau, brigade, etc.) sera établi et fera l'objet d'une cérémonie officielle à la clôture du championnat.

### 2. ORGANISATION TECHNIQUE

#### a) Club Organisateur :

- Club Sportif de la Garnison de Rennes (CSGR)
- Ligue Ouest de la Fédération des clubs de la Défense (LO-FCD)

#### b) Conseiller technique sportif «tir sportif » de la ligue :

Pascal KERLAU - mail : [cts.tir.lo@gmail.com](mailto:cts.tir.lo@gmail.com) - mobile : 06 08 90 82 18

#### c) Règlement :

L'épreuve est organisée conformément au règlement particulier du championnat de tir cité en annexe 2, ainsi qu'au règlement de la Fédération Française de Tir (FFTir).

#### d) Déroulement de l'épreuve :

La ligue Ouest de la FCD assure l'organisation générale, la diffusion des informations et les inscriptions en amont du challenge ainsi que l'accueil, la gestion des inscriptions et la saisie des résultats pour l'édition du palmarès durant la compétition.

La section tir du CSGR met à disposition le stand de tir 10m du quartier Foch. Elle mettra chaque jour de compétition un ou plusieurs encadrants à disposition pour le déroulement de l'épreuve.

Elle mettra à disposition via le comité départemental TIR 35 une machine à compter les points, prise en charge de la location par la ligue Ouest.

**e) Résultats :**

A l'issue du championnat, les résultats détaillés sont remis aux commandant des formations, directions, services ayant participé.

**f) Récompenses :**

Le classement individuel sera établi pour les catégories figurant au règlement joint en annexe.

Le classement par équipe dans chaque discipline prendra en compte les trois tireurs de la même formation, unité ou service toutes catégories confondues.

Les coupes seront attribuées de manière définitive.

### **3. DISPOSITIONS LOGISTIQUES :**

**a) Lieu de la compétition :**

Quartier Foch, stand de tir 10m bâtiment 020.

L'entrée des participants et l'accès au stand de tir se feront par le boulevard de Saint Conwoion.

Un fléchage sera mis en place dans le quartier Foch par la ligue Ouest.

La ligue Ouest mettra en place un ravitaillement (eau, jus de fruits, café, gâteaux,... )

### **4. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES**

**a) Engagements :**

Les engagements se font exclusivement via le **secrétariat de ligue Ouest** au 02 23 35 20 30 ou par mail à l'adresse suivante : [secretariat@ligueouest-fcd.fr](mailto:secretariat@ligueouest-fcd.fr).

**b) Financement :**

Les frais d'organisation sont pris en charge par la ligue Ouest de la FCD.

**c) Bilan activités et compte rendu :**

A l'issue de l'activité, le CTS de la ligue adresse aux différents destinataires la fiche bilan activités.

### **5. DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Dans le cadre de la charte du développement durable de la FCD, l'objectif est de développer les « bonnes pratiques » d'où l'obligation de :

- favoriser l'utilisation des transports collectifs et les modes de déplacement ou le covoiturage ;
- lutter contre la pollution sonore et visuelle lors des manifestations ;
- nettoyer et rendre propres les sites en organisant la collecte des déchets ;
- promouvoir une gestion moderne et nouvelle des déchets produits.

**Patrick BERTOZZI**

Président de la ligue Ouest de la FCD

**Destinataires (par courriel) :**

- Toutes formations, directions et services de la Base de Défense de Rennes
- Comité directeur de la ligue Ouest ;
- Trésorier général de la ligue ;
- Présidents des clubs LO/FCD de la BdD de Rennes ;
- Conseiller Technique Sportif « tir sportif » de la ligue Ouest

# ANNEXE 1

## Programme et règlement de la compétition

Les inscriptions pour le challenge peuvent être effectuées soit de manière individuelle soit par le secrétariat des unités ou formations au 02 23 35 20 30 ou [secretariat@ligueouest-fcd.fr](mailto:secretariat@ligueouest-fcd.fr).

Elles doivent parvenir à la ligue Ouest avant le 11 juin 2019 à 12 heures et comporter :

Grade Nom Prénom

Unité d'affectation

Jour et horaire choisi pour tirer,

Adresse courriel et téléphone de contact

### Programme :

Début d'une série de tir toutes les 45 minutes décomposées comme suit :

05 mn - Accueil et rappel de règles de sécurité

05mn - Adaptation des armes (pistolet) aux personnels (droitier/gaucher – taille de poignée)

05 mn Manipulation à sec des armes pour habituer les personnels à la sensibilité des armes de compétition (poids de détente à 500 grammes et mécanisme sensible)

05 mn d'essais et réglage avec aides des moniteurs présents

15 mn - 20 coups de match

10 mn - comptage des points et signature des feuilles de match.

### Jour et horaires des séries :

| <b>Mardi 11 juin 2019</b>  | <b>Jeudi 13 juin 2019</b>  | <b>Vendredi 14 juin 2019</b> |
|----------------------------|----------------------------|------------------------------|
| Créneau 01 - 13h30 à 14h15 | Créneau 05 – 09h00 à 09h45 | Créneau 09 – 09h00 à 09h45   |
| Créneau 02 – 14h15 à 15h00 | Créneau 06 – 09h45 à 10h30 | Créneau 10 – 09h45 à 10h30   |
| Créneau 03 – 15h00 à 15h45 | Créneau 07 – 10h30 à 11h15 | Créneau 11 – 10h30 à 11h15   |
| Créneau 04 – 15h45 à 16h30 | Créneau 08 – 11h15 à 12h00 | Créneau 12 – 11h15 à 12h00   |
| Lundi 17 juin 2019         | Mardi 18 juin 2019         | Jeudi 20 juin 2019           |
| Créneau 13 - 13h30 à 14h15 | Créneau 17 - 13h30 à 14h15 | Créneau 21 - 13h30 à 14h15   |
| Créneau 14 – 14h15 à 15h00 | Créneau 18 – 14h15 à 15h00 | Créneau 22 – 14h15 à 15h00   |
| Créneau 15 – 15h00 à 15h45 | Créneau 19 – 15h00 à 15h45 | Créneau 23 – 15h00 à 15h45   |
| Créneau 16 – 15h45 à 16h30 | Créneau 20 – 15h45 à 16h30 | Créneau 24 – 15h45 à 16h30   |

## **Récompenses et palmarès**

La lecture du palmarès et la remise des récompenses aura lieu à une date à déterminer avec le commandement (éventuellement lors d'une cérémonie des couleurs). Elles mettront à l'honneur :

- les cinq premiers du classement féminin et masculin ;
  - l'équipe constituée des trois meilleurs tireur.es de la même unité (régiment, compagnie, escadron, bureau, service, brigade, groupement) ;
  - l'unité ou l'établissement ayant engagé le plus de personnels (challenge du nombre) ;
  - l'unité ou l'établissement ayant réalisé le plus grand nombre de points sur un effectif de 10 personnels (prise en compte des 10 meilleurs scores).
-